



Programmation

Automne-Hiver

2017-2018

Action Intégration en Déficience Intellectuelle



--Répit

Loisirs—

MODIFICATIONS IMPORTANTES...

À LIRE ATTENTIVEMENT

Cette année, suite aux suggestions et demandes de nos membres, plusieurs activités ont été revues et transformées. Ces modifications ont été faites dans le but de permettre à une majorité de participants d'avoir accès à des activités mieux adaptées à leurs intérêts et à leurs aptitudes.

Voici un résumé des modifications apportées à la programmation automne-hiver :

- Multi-restos du jeudi devient *un souper presque parfait*: Les prix des repas au restaurant ayant considérablement augmentés, de moins en moins de participants pouvaient se permettre d'assister à ces sorties. Nous proposons donc de recevoir les participants autour d'un repas, une fois par mois, à la Maison Bon'Entente. Attention, il ne s'agit pas d'une activité de cuisine mais d'une occasion de rencontres entre amis et ce, en petits groupes de 6 ou 7. Le menu sera donc principalement composé de commandes de restaurant ou de repas simples préparés par l'animatrice.
- Danse du vendredi : Le nombre de demandes pour la danse ne cesse d'augmenter et les listes de présences sont difficiles à gérer ainsi que les horaires des intervenants. Afin de faciliter la gestion de cette activité et d'assurer la sécurité de tous, il ne sera dorénavant plus possible de s'inscrire aux deux semaines.
- Les samedis: Le samedi se divise maintenant en trois parties, vous pouvez donc vous inscrire en sélectionnant uniquement l'activité qui vous intéresse soit les matinées, le dîner entre amis ou encore, une activité organisée l'après-midi. De plus, il n'y aura plus possibilité de s'inscrire une semaine sur deux car les activités sont planifiées sous forme de projets qui exigent une présence à chaque semaine.
- Les quilles : Dû à la fermeture du salon de quilles Champion, notre ligue déménage au Club 300 sur le boulevard Taschereau.
- Atelier cuisine : Le cours de cuisine fait relâche cet automne par manque de professeur. Nous évaluerons la possibilité de le remettre à l'horaire en janvier.
- Le répit : Afin de vous assurer d'obtenir une place au répit, vous devez effectuer vos réservations à l'avance à l'aide du formulaire. Chaque participant a le droit de réserver un maximum de 20 répits par année. Toute annulation sans papier médical effectuée à moins de 7 jours de la date du répit vous sera facturée.

Nous travaillons extrêmement fort afin de préparer cette nouvelle saison, qui nous l'espérons, saura vous ravir.

L'équipe d'Action Intégration en Déficience Intellectuelle

Nous acceptons les inscriptions du 25 août au 15 septembre 2017.

Une carte de membre annuelle au coût de 10\$, valide du 1^{er} septembre au 31 août est exigée pour activer le dossier et avoir droit aux services.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION

- Formulaire d'inscription complété
- Si le participant prend des médicaments ; *dossier patient* fourni par la pharmacie
- Numéro d'assurance maladie valide
- Formulaire de Carte de membre d'AIDI
- **Preuve d'adhésion à B-CITI de la ville de Brossard**

La **B-CITI** (carte accès-loisirs) de la Ville de Brossard est **obligatoire** pour toutes les activités d'Action Intégration qui ont lieu dans les locaux de la Ville. Vous devez vous la procurer à l'Hôtel de Ville de Brossard située au 2001 Boulevard Rome (450-923-6340). Vous pouvez également vous la procurer via le site internet de la au brossard.ca/bciti

*** IMPORTANT: Nous ne pourrions traiter votre inscription si un document est manquant au dossier. ***

MODALITÉS DE PAIEMENT

Nous acceptons l'argent comptant, les chèques et les paiements par Carte de crédit
Des frais administratifs de vingt-cinq dollars (25\$) seront exigés pour des chèques retournés ou des arrêts de paiement.

Loisirs :

- En un paiement daté au plus tard du 15 septembre 2017 ou
- En deux paiements soit ; la moitié du versement à l'inscription, le deuxième versement avant le 5 janvier 2018 (**chèque postdaté obligatoire**).

Répit :

- Pour chacune des fins de semaine réservées, le paiement doit être fait à l'avance ou au plus tard à la date de début du répit.

IMPORTANT : Nous ne pourrions accepter votre inscription si un solde impayé figure à votre compte.

Comment s'inscrire si vous êtes déjà membre d'Action Intégration...?

PAR LA POSTE :

En remplissant le formulaire et en le retournant, accompagné du paiement à l'adresse suivante :
AIDI, 6180 Agathe, Brossard, J4Z 1E1

PAR COURRIEL :

En remplissant le formulaire en ligne ou sur notre site internet au www.actionintegration.org et en nous le retournant à secretariat@actionintegration.org accompagné d'un paiement par carte de crédit

EN PERSONNE - à l'accueil de la Maison Jolivé au 6180 Agathe (Brossard) :

- **Sans rendez-vous** : vous pouvez laisser le formulaire complété accompagné du paiement dans la boîte prévue à cet effet.
- **Avec rendez-vous** : Si vous désirez obtenir de l'aide afin de remplir le formulaire ou si vous avez des questions concernant les activités, **veuillez nous contacter au 450-676-5058 afin d'obtenir un rendez-vous.**

Les inscriptions non accompagnées de paiement ne sont pas acceptées.

Comment s'inscrire si vous n'êtes pas membre d'Action Intégration...?

Vous devez nous contacter au 450-676-5058. Un rendez-vous sera fixé avec un responsable de service qui vous expliquera les procédures d'admission ainsi que les services offerts et pourra répondre à toutes vos questions.

CLIENTÈLE

Nos facilités et notre compétence nous permettent d'accueillir des personnes :

- de 16 ans et + vivant avec une déficience intellectuelle
- capable de vivre et fonctionner adéquatement dans un groupe qui offre un ratio de 1 intervenant pour 5 participants
- qui n'a pas de trouble de comportement particulier pouvant compromettre sa sécurité ou celle d'autrui, d'agressivité envers lui ou autrui, ou de trouble relié à la sexualité
- autonome au niveau de son hygiène, de ses soins médicaux, de ses déplacements et de son alimentation

AIDI se réserve le droit de refuser un participant nécessitant des soins médicaux ou autres que le personnel n'a pas la compétence ou l'autorisation de faire. De plus, s'il advient que les comportements de la personne nous démontrent qu'il ne répond plus aux critères d'admissibilité (sans trouble de comportement, de sommeil et/ou de sexualité et fonctionnel dans un ratio de 1 pour 5), AIDI se réserve le droit de refuser l'accès aux services à cette personne.

REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf :

Lorsque pour des raisons de santé (blessure ou maladie) le participant ne peut participer aux activités. Un certificat médical sera exigé (une somme proportionnelle au nombre de semaines ayant été utilisées par le participant sera retenue). Le remboursement n'est pas rétroactif, il faut donc fournir une preuve médicale le plus rapidement possible.

ANNULATION

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité

CRITÈRES DE PRIORITÉ

Étant donné le nombre de places limités pour certaines de nos activités, nous avons dû établir un mode de traitement des demandes. Les inscriptions seront traitées en fonction des critères suivants:

- Être membre d'Action Intégration en Déficience Intellectuelle.
- Avoir participé aux activités lors de la dernière année.
- Les familles naturelles ont la priorité sur les familles d'accueil.
- Avoir payé entièrement les activités antérieures.

ARRÊT DE SERVICES

Selon la politique établie par le Conseil d'administration, et mise en application par la direction générale, l'organisme se donne le droit d'écourter un séjour ou d'interrompre le service s'il considère ne plus pouvoir répondre aux besoins d'un participant de façon adéquate et sécuritaire pour lui ou pour les autres participants. Ainsi, le responsable doit en tout temps fournir un numéro de téléphone valide afin que nous puissions entrer en contact avec lui.

Maison Bon'Entente

RÈGLES ET PROCÉDURES

Inscription : Vous devez remplir le formulaire d'inscription (assurez-vous d'y avoir inscrit le nom du participant) et nous le retourner le plus rapidement possible, accompagné des chèques postdatés pour chacune des semaines. S'il s'avère impossible de répondre à vos demandes, nous vous contacterons afin de trouver une alternative.

Arrivée et départ : Afin de faciliter l'organisation des activités et de permettre une intégration maximale de chacun des participants, nous avons ciblé des heures fixes d'arrivée et de départ, soient 9h00, 16h00 ou 19h00. De plus, les séjours doivent être d'une durée minimale de **24 heures**.

Activités spéciales : Certaines **activités spéciales (sorties) exigent un coût supplémentaire**. Vous avez donc le choix d'inscrire le participant à la sortie ou non au moment de la confirmation du répit.

Modalité de paiement : Les paiements concernant la Maison Bon'Entente se font **uniquement** par chèques postdatés du premier jour du répit. Ceux-ci doivent être faits au nom d'Action Intégration En Déficience Intellectuelle (A.I.D.I.). **Nous serons dans l'obligation d'annuler une inscription si les frais du répit précédent n'ont pas été acquittés**. Donc, aucune inscription ne sera acceptée si vous avez un solde en souffrance.

Politique d'annulation :

- * Le délai raisonnable pour une annulation est de 7 jours avant le début du répit. Dans le cas d'une annulation faite dans un délai raisonnable, votre chèque postdaté vous sera retourné.
- * Dans le cas d'une annulation après le délai raisonnable sans raison acceptable, la totalité du répit vous sera facturée. * *Notez que vous devrez avoir réglé ces frais avant le début du prochain répit sinon l'annulation du répit qui suit se fera automatiquement.**

Raisons acceptables :

1. Certificat médical écrit par un professionnel de la santé confirmant l'état du participant
 2. Hospitalisation du participant
- * Lors du répit, **toute arrivée après l'heure prévue et/ou tout départ avant l'heure prévue** ne sera pas déduit du coût. Vous serez facturé pour la durée du répit prévue et les heures supplémentaires s'il y a lieu.
 - * Les **arrivées hâtives et les retards au moment du départ** vous seront facturés à raison de **7\$/15 minutes**.

Objets personnels : Il est important de toujours identifier les vêtements, les médicaments et autres objets personnels appartenant au participant. Nous ne pouvons être tenus responsables des objets perdus ; il est donc recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur. Les jeux vidéo ou autres ne sont pas permis à moins d'une permission spéciale.

Les participants doivent toujours avoir en leur possession les effets personnels suivants :

- ✓ Brosses à dents et dentifrice
- ✓ Savon
- ✓ Shampoing/Revitalisant
- ✓ Peigne/Brosse à cheveux
- ✓ Déodorant
- ✓ Serviettes hygiéniques (AU BESOIN)
- ✓ Maillot de Bain, serviette, sandales et crème solaire (Saison estivale)

Action Intégration en Déficience
Intellectuelle
Maison Bon'Entente

Nouvelle tarification depuis juin 2017

NOMBRE D'HEURES	TARIFICATION POUR UNE FAMILLE NATURELLE	TARIFICATION POUR UNE RESSOURCE DE TYPE FAMILIAL
24 heures	70.00\$	100.00\$
48 heures	140.00\$	200.00\$
72 heures	210.00\$	300.00\$
7 jours	490.00\$	700.00\$
Heure supplémentaire	5.00\$	10.00\$
Évaluation (5 heures)	25.00\$	50.00\$
Gardiennage Samedi ou dimanche de 9h à 16h	40.00\$	_____

Pénalité de retard	7.00\$/ 15 minutes
--------------------	--------------------

Coordonnées et équipe de travail

A.I.D.I.
6180 Agathe
Brossard, Québec J4Z 1E1
Téléphone : (450) 676-5058
Télécopieur : (450) 676-5686

<http://www.actionintegration.org/>

Rejoignez-nous sur Facebook !



Équipe de travail :

Sylvie Léger (poste 102)
Directrice Générale
direction@actionintegration.org

Jacinthe Paulhus (poste 100)
Adjointe Administrative
secretariat@actionintegration.org

Beñat Urrutia (poste 104)
Responsable des ressources résidentielles
mbe@actionintegration.org
jolivie@actionintegration.org

Sarah Frégeau (poste 105)
Responsable des Loisirs
loisirs@actionintegration.org

Brigitte Éthier (poste 109)
Responsable du service d'activités de jour
saj@actionintegration.org

/